



A.G. DES ARBITRES SAMEDI 08/09/2018 LUNDI 17/09/2018



Les Remerciements

- Aux arbitres qui ont participé aux tutorats (*ex accompagnement*) des nouveaux arbitres (adultes et jeunes)
- Aux observateurs/accompagnateurs qui ont œuvré tout au long de la saison sportive
- Aux bénévoles de la CDA et aux membres du comité de direction

BON VENT A

CARTILLIER Hervé (District de Lyon et du Rhône)

MACCHI Anthony (District de Haute Savoie)

ZGHAL Mohamed (District Dordogne-Perigord)

BIENVENUE A

MEYER David (District de Lyon et du Rhône)

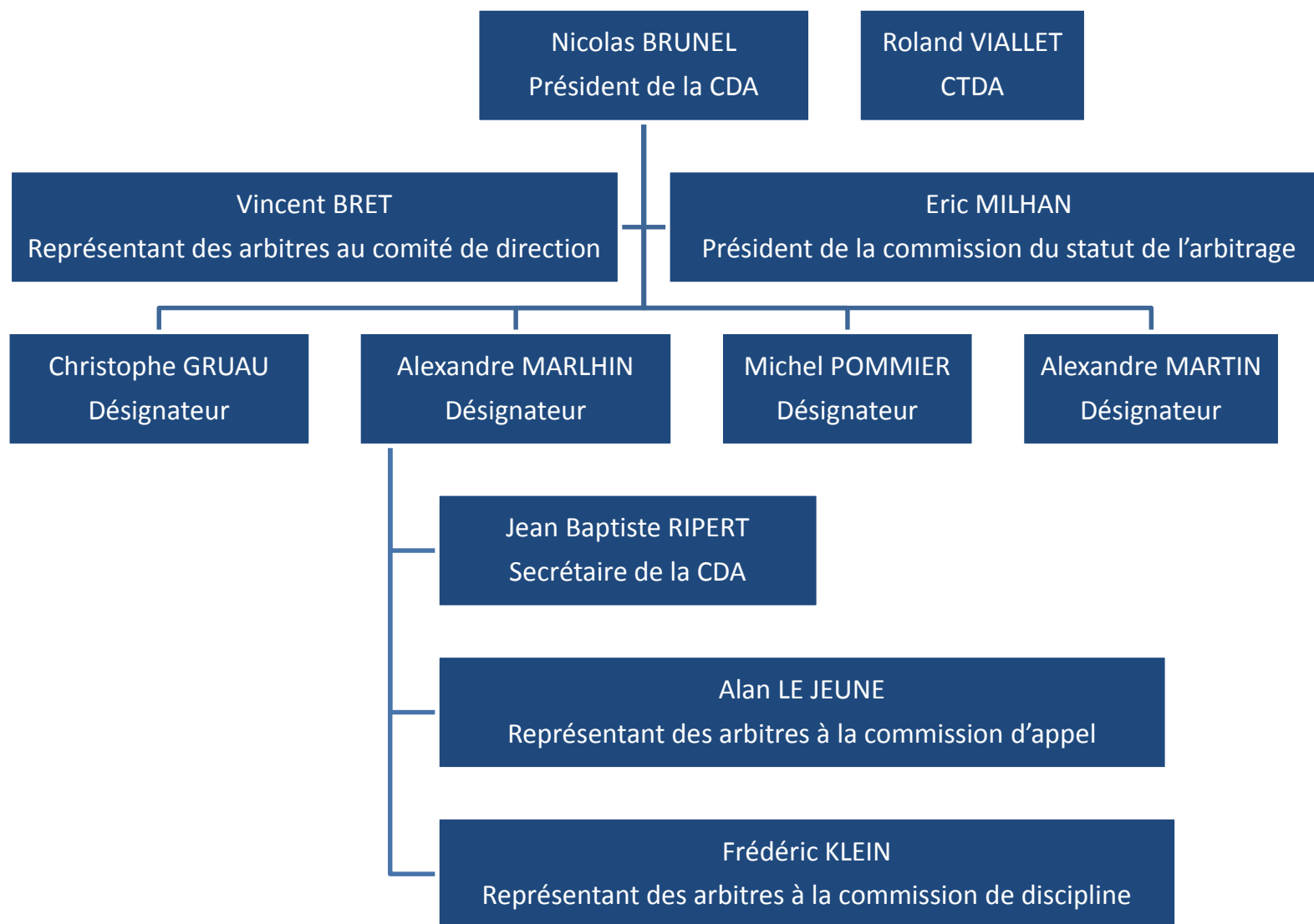
FARNIER Jean (District du Gard-Lozère)

BETTANCOURT Gerald (District Gard-Lozère)



Information

COMPOSITION DE LA CDA



Désignations adultes et jeunes

- **Référent catégorie seniors (H et F) :**

Christophe GRUAU 06 07 60 00 33 et Alexandre MARLHIN 06 19 30 88 17

- **Référent catégorie U19 « D1 » :**

Christophe GRUAU 06 07 60 00 33

- **Référent catégorie U19 « D2 » :**

Alexandre MARLHIN 06 19 30 88 17

- **Référent Futsal et Foot diversifié :**

Michel POMMIER 06 82 50 24 93

- **Référent catégorie U15 et U17 :**

Christophe GRUAU 06 07 60 00 33 et Alexandre MARTIN 06 49 78 32 48

Principe de désignations

ARBITRES ADULTES

- **Catégories D1 et U19 « D1 »** : Arbitres D1
- **Catégories D2 et U19 « D1 »** : Arbitres D2
- **Catégories D3 et U19 « D2 »** : Arbitres D3
- **Catégorie D4** : Arbitres D4 en priorité
- **Catégories D5 et D6** : Arbitres D5 en priorité
- **Catégories Futsal et Foot diversifié** : Arbitres adultes et jeunes (*pas de cumul : voir liste ci-après*)

JEUNES ARBITRES

- **Catégorie U19 « D1 et D2 »** : Jeunes arbitres (*potentiel candidat Ligue*)
- **Catégories U15 et U17** : Jeunes arbitres en priorité y compris match de ligue

Arbitres en réserve

Tout au long de la saison sportive, 1 arbitre D1/D2 et un arbitre D3 seront en réserve pour pallier à l'absence de dernière minute d'un collègue arbitre (rencontres du dimanche) sur les catégories supérieures du District.

Les arbitres en réserve seront automatiquement désignés le samedi sauf en cas d'indisponibilité saisie sur « MyFFF ».

La parution des arbitres concernés sera effective 15 jours avant le week-end de désignation sur le PV de la CDA.

Cette disposition permettra aux désignateurs de procéder au changement de dernière minute à compter du mardi précédent la rencontre.

DESIGNATIONS EN FOOT DIVERSIFIE

Tous les arbitres qui ont mentionné sur la fiche de renseignements « foot diversifié » seront désignés au cours de cette saison sportive.

Par contre, ils devront faire un choix entre :

- Le Futsal (Championnat bi-départemental)
- Le Football « Entreprise »

Attribution du BONUS/MALUS :

Incidence sur la moyenne générale

- Note comprise entre **0 et 10** : - **0,2 point de MALUS** sur la moyenne générale
- Note comprise entre **10,01 et 12** : **Pas de BONUS/MALUS** sur la moyenne générale
- Note comprise entre **12,01 et 14** : + **0,1 point de BONUS** sur la moyenne générale
- Note comprise entre **14,01 et 16** : + **0,2 point de BONUS** sur la moyenne générale
- Note comprise entre **16,01 et 20** : + **0,3 point de BONUS** sur la moyenne générale
- Absence aux actions techniques : - **2 points de MALUS** sur la moyenne générale
- Comportement au cours de la saison : **0 à 0,3 point de BONUS** sur la moyenne générale (**nouvelle réglementation**)

Règlement intérieur de la CDA

Le règlement intérieur de la CDA a été présenté par la CDA et validé à l'unanimité par le comité de direction au mois d'août 2018.

- Un bonus « comportement » de 0,3 point sur la moyenne générale de fin de saison** pourra être attribué à tous les arbitres qui auront à cœur d'honorer leurs désignations et d'assister à l'intégralité des actions techniques mises en place par la Commission de District de l'Arbitrage.
- La qualité de tels comportements intègre naturellement le respect des procédures relationnelles avec les différentes commissions du District Drôme-Ardèche de Football et des clubs (respect des délais concernant les indisponibilités, présence aux convocations des commissions juridictionnelles, ponctualité et présence aux matchs...).**

Règlement intérieur de la CDA

1) Absence non justifiée à l'assemblée générale des arbitres adultes et jeunes (sauf : certificat médical, certificat de travail-planning et/ou feuille de mission, justificatif de voyage personnel)

- Retrait de 0,1 point sur le bonus « comportement »

Nota Bene : l'arbitre concerné devra impérativement envoyer son justificatif d'absence par mail et/ou courrier (délai de rigueur : J + 6). A défaut, l'intéressé sera considéré comme absent non excusé.

2) Non-participation à une action technique de la CDA (formation continue par catégorie et/ou rattrapage) malgré la présentation d'un justificatif digne de foi

- Retrait de 0,1 point sur le bonus « comportement »

Nota Bene : l'arbitre concerné aura la possibilité d'effectuer son questionnaire des connaissances théoriques aux dates proposées par le C.T.D.A. A défaut, le malus de 2 points sur la moyenne générale sera automatiquement appliqué.

3) Absence non justifiée à un match

- Retrait de 0,1 point sur le bonus « comportement » pour chaque absence à une rencontre (retrait maximum : - 0,3 point)

4) Mauvaise rédaction de la FMI

- Retrait de 0,1 point sur le bonus « comportement »

Règlement intérieur de la CDA

5) Non-respect de l'application du dispositif « encadrement des équipes par éducateurs diplômés »

- Retrait de 0,1 point sur le bonus « comportement »

6) Mauvaise application des lois du jeu entraînant un match à rejouer et/ou à jouer

- Retrait de 0,1 point sur le bonus « comportement »

7) Transgression délibérée des devoirs et de l'éthique de l'arbitre (propos désobligeants à l'encontre des membres de la CDA, des élus et membres des commissions du district, des officiels...)

- Retrait de 0,3 point sur le bonus « comportement »

8) Conduite inconvenante lors d'une observation

- Retrait de 0,3 point sur le bonus « comportement »



INTERVENTION DU CTDA

ARBITRE
AU COEUR DU JEU



[DTA -Modifications Lois du Jeu été 2018.pdf](#)

Voir diaporama

LOIS DU JEU (*Rappel*)

- **EQUIPEMENT DES JOUEURS** (collants longs, cuissard, « tip-top », alliance, sous maillot de la même couleur que le maillot...)
- **PROCEDURE JOUEURS BLESSES** (2 joueurs de la même équipe, G de B et joueur...)
- **PROCEDURE JOUEURS BLESSES ET FAUTIF AVERTI** (les 2 joueurs restent sur le terrain sauf si remplacement demandé)
- **JOUEUR BLESSE PENDANT L'ÉCHAUFFEMENT** (titulaire ou remplaçant : modification FMI avant le coup d'envoi)
- **APPLICATION DU CARTON BLANC** (Au terme des 10 minutes, le joueur exclu temporairement peut revenir sur le terrain OBLIGATOIREMENT à un arrêt de jeu).
- **GESTION DES CONFLITS/INCIVILITES** (si arrêt du match : intervention auprès du délégué du club).

L'arbitre doit tout mettre en œuvre pour amener la rencontre à son terme.

LA REUNION D'AVANT MATCH (*rappel*)

Lieu : votre vestiaire et non sur le terrain ou à la buvette

Personnes présentes : 2 éducateurs-2 capitaines-2 AA bénévoles

Consignes : brèves et claires (*sur les CF : ballon arrêté à l'endroit de la faute quel que soit l'endroit sur le terrain*). Ce n'est ni l'attaque, ni la défense qui demande le mur !!!

C'est le jeu qui va dicter votre position (jeu rapide ou non).

Au-delà des consignes techniques, l'objectif de la réunion d'avant match est d'instaurer un dialogue de confiance entre VOUS et les ACTEURS DU MATCH.

LA RESERVE TECHNIQUE (*rappel*)

Sur le terrain

- Noter MOT pour MOT les propos du capitaine sur sa carte d'arbitrage
- Présence OBLIGATOIRE de l'arbitre – AA concerné (différent si bénévole ou officiel) – 2 capitaines

A la fin du match (dans votre vestiaire)

- Retranscrire TEXTUELLEMENT la réserve technique sur la feuille de match en présence des personnes concernées
- Signature OBLIGATOIRE de l'arbitre – AA concerné (différent si bénévole ou officiel) – 2 capitaines

A votre domicile

- Rédiger votre rapport circonstancié (document sur le site internet) + envoi au District avec la carte d'arbitrage

A red, rectangular stamp with rounded corners and a distressed, ink-like texture. The text inside the stamp is in bold, uppercase letters, arranged in two lines: "C'EST" on the top line and "NOUVEAU!" on the bottom line. The stamp is tilted slightly to the right.

L'envoi des rapports circonstanciés devra s'effectuer OBLIGATOIREMENT sur l'adresse mail : discipline@drome-ardeche.fff.fr dans les 48 heures suivant la rencontre.

A défaut, il sera fait une application STRICTE du règlement intérieur :

Perte de 0,10 point sur le bonus « comportement » et amende de 25€

Même si cela est EVIDENT, 2 avertissements au cours du même match signifie EXCLUSION du joueur fautif donc RAPPORT OBLIGATOIRE.



REPLACEMENTS (N°12-N°13-N°14)

Saisir **OBLIGATOIREMENT** les remplacements (réserve de fin de saison traitée par la commission des règlements)



ENCADREMENT DES EQUIPES

Dans la rubrique « règlement locaux », mentionner :

Présence des 2 éducateurs diplômés sur le banc de touche.

et/ou

En accord avec la commission, l'éducateur de l'équipe X est excusé.

ENCADREMENT DES EQUIPES (*rappel*)

Les équipes concernées sont :

- Seniors D1 et D2
- U19 « D1 »,
- U17 « D1 » et « D2 »,
- U15 « D1 » et « D2 »

L'éducateur doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

La liste des éducateurs concernés par cette mesure sera disponible sur le site internet du District dans la rubrique « DOCUMENTS ».



CLOTURE DE LA FMI

Avant de faire signer les capitaines et/ou dirigeants des 2 clubs dans votre vestiaire (***et non à la buvette***), merci de bien vouloir vérifier la rubrique « historique » et corriger les éventuelles erreurs de saisie.

Après avoir clôturé la FMI, aucune modification ne pourra être apportée sur place.

CATEGORIES DE DESIGNATIONS (seniors)

Les arbitres seniors seront en principe désignés sur les différentes rencontres en fonction du classement établi à la fin de la saison 2017/2018.

Comme la saison précédente, un document récapitulatif des affectations d'arbitres par catégories pour la saison 2018/2019 sera publié après le 24 septembre 2018 sur le site internet du District (arrêt, mutation...).

LES OBSERVATIONS (seniors)

Comme la saison précédente, les observations seront effectuées en direction des arbitres qui évoluent dans les catégories D1/D2/D3/D4 et AA **sous réserve de réussite au test TAISA.**

Le principe est identique à la saison dernière : notation de 0,05 en 0,05 (ex : 15, 65...) **sans ex-aequo.**

Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel « myFFF ».

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres Assistants Agréés Ligue et District

- 1 observation inopinée
- 2 observateurs : Eric VIGNAL « AAL » et Boualem BOUKILI « AAD »
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat
- 2 descentes de AAL et 2 montées de AAD

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D1

- 2 observations inopinées en D1 ou matches de coupes entre 2 équipes de D1
- Les 2 mêmes observateurs : Eric COMTE et Baptiste PROTOY
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat
- 2 descentes en D2 en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D2

- 2 observations inopinées en D2 ou matches de coupes (*D2 contre D2 ou D2 contre D1*)
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat
- 2 groupes (A et B)
- 4 observateurs affectés : Nicolas BRUNEL – Adrien MLYNARCZYK – Michel POMMIER – Vincent BRET
- 2 montées et 4 descentes en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D3

- 1 observation inopinée
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat
- 2 observateurs affectés : André BUISSON et Michel POMMIER
- 2 groupes (A et B)
- 4 montées et 4 descentes en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D4

- 1 observation inopinée
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat
- Observateurs affectés : Arbitres de Ligue en priorité
- 4 montées en fonction des besoins et descentes
- 4 descentes en catégorie « District 5 » suivant les résultats obtenus

Seuls, les arbitres qui auront réussi le test physique « TAISA » seront observés (24 répétitions).

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D5

Pour information, ces arbitres ne seront pas observés sauf cas particulier.

Par contre, ils doivent obligatoirement assister aux différentes actions techniques.

CATEGORIES DE DESIGNATIONS (JAD)

Les jeunes arbitres seront désignés sur les différentes rencontres en fonction du classement établi à la fin de la saison 2017/2018.

LES OBSERVATIONS (JAD)

Comme la saison précédente, la Commission de District de l'Arbitrage renouvelle les observations dans les catégories U17 et U19 (présentation de l'observateur à la mi-temps).

Le principe est identique à la saison dernière (observation inopinée). Notation de 0,05 en 0,05 (ex : 15,65...)

Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel « MyFFF ».

LES OBSERVATIONS (JAD)

Jeunes arbitres

- Au moins 1 observation dans la catégorie de référence (U17 et U19) **sous réserve de réussite au test TAISA.**
- Observation possible dès la 1ère journée de championnat.
- Chaque jeune arbitre sera positionné dans une catégorie en fonction de son âge et/ou de ses capacités.

LA FORMATION LIGUE (seniors)

- Cette formation (**nouveau format**) s'adresse à tous les arbitres issus de la catégorie « ESPOIRS ».
- Néanmoins, possibilité de faire acte de candidature (mail, courrier) en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA.
- Pour de plus amples renseignements, contacter Roland VIALLET, CTDA ou se référer au P.V. sur le site internet du District.

LA FORMATION LIGUE (JAD)

- Cette formation (**nouveau format**) s'adresse à tous les jeunes arbitres âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier 2019 et qui officient depuis au moins de 2 saisons au sein du District.
- Le candidat doit s'engager à diriger des rencontres U17 voire U19 au cours de la saison sportive.
- Faire acte de candidature (mail, courrier) en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA.
- Pour de plus amples renseignements, contacter Roland VIALLET, CTDA ou se référer au P.V. sur le site internet du District.

Indisponibilités actions techniques

Questions relatives aux lois du jeu...

- **Indisponibilités (actions techniques) :**
- Délai (J+6 maximum) : bilan transmis à la CDA pour application du règlement intérieur
- Envoi du mail : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr



Indisponibilités matchs

- **Indisponibilités (désignations) :**
- Délai (15 jours avant le match : sinon hors-délai)
- Utilisation **OBLIGATOIRE** de « MyFFF »
- Cas de dernière minute
(appel téléphonique + confirmation mail)



Communication

Demande particulière à la CDA

- Utilisation de l'adresse « arbitres »
- Envoi du mail : arbitres@drome-ardeche.fff.fr



Envoi des rapports circonstanciés

- Utilisation de l'adresse « discipline »
- Envoi du mail : discipline@drome-ardeche.fff.fr



FELICITATIONS A

DOGAN Sebastien (Major D1)

SEDDOUGUI Fouad (Major D2)

TARARE Sebastien (Major D3)

YVON Sebastien (Major D4)

CARTILLIER Hervé (Major AA)

ROUX Jason (Major JAD U17)

Pas de classement en JAD U19 (disponibilités, désignations...)

FELICITATIONS A

**Jean François
BERGONZI**



**FIN DE
CARRIERE**

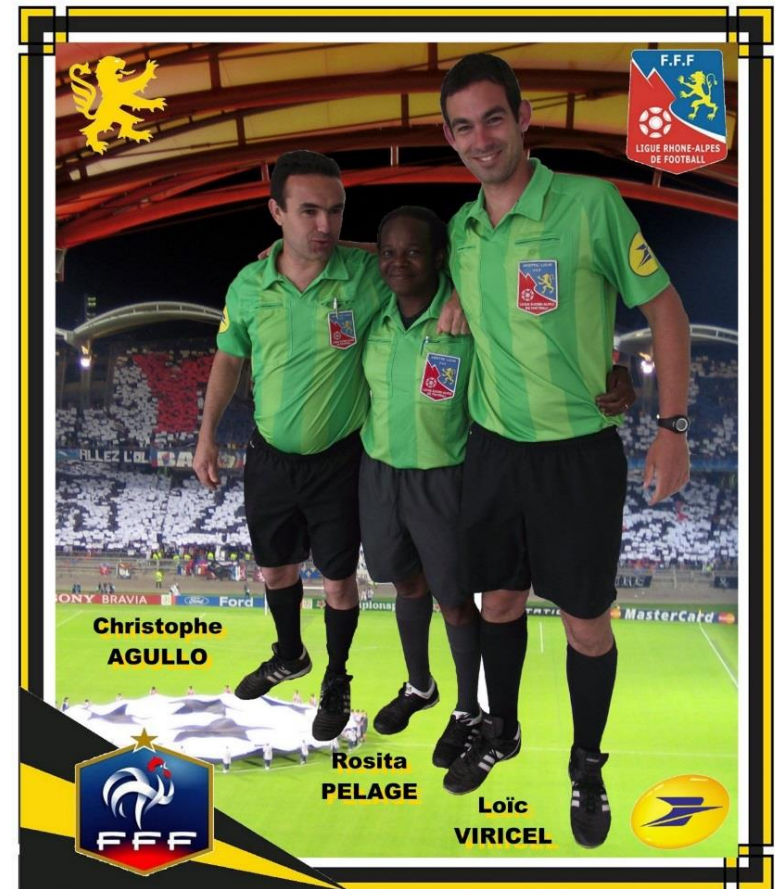


FELICITATIONS A



FIN DE CARRIÈRE

Rosita PELAGE



FELICITATIONS A

**Benjamin
MOUSTIER**



**Jeune Arbitre Fédéral
(élève au PEFA de
2015 à 2018).**

FELICITATIONS A



**Léa
DE SARTIGES**

**Participation à la Coupe Nationale
U13 Pitch à CAPBRETON**

Excellente saison à toutes et à tous

District Drôme Ardèche de Football

101 rue du 8 mai 1945 - 07500 GUILHERAND GRANGES

Tél. 04.75.81.36.36 / Fax : 04.75.81.36.27

<http://drome-ardeche.fff.fr> / district@drome-ardeche.fff.fr